

# S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

## Sommaire

Collectes déchets ménagers et tri sélectif	1
Journée citoyenne	1
Ligue contre le cancer	1
Le clin d'œil Alsacien	1
Délibérations des Conseils Municipaux des 21 mars et 7 avril 2016	2
Le b.a.-ba informatique	5
Budgets communaux 2015 et 2016 en images	6
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	7
La chronique des vergers...	9
Mauvaise herbe ?	9
"Vivre avec un enfant handicapé, demande des efforts constants et bouleverse complètement votre vie	10
Calendrier des manifestations	10

## Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi et vendredi  
8h30-12h00 / 13h -17h30

Mardi et jeudi  
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



## Collectes déchets ménagers et tri sélectif

Les collectes du **lundi 16 mai 2015** (Lundi de Pentecôte) **sont maintenues** (journée de solidarité COVED).



## Journée citoyenne

La commune de Meyenheim va organiser une

### **journee citoyenne le 21 mai 2016 de 8h30 à 16h30**

Nous espérons que vous pourrez prendre part à cette journée de mobilisation villageoise à laquelle chacun peut participer selon ses compétences, son rythme ou ses envies...

### **Attention :**

**Vous trouverez dans ce bulletin le courrier destiné à votre inscription.**



## Ligue contre le cancer

**La somme de 5 550,90 €** a été collectée dans notre commune au mois de mars 2016 au profit de la Ligue contre le Cancer. Merci à vous tous pour votre générosité et plus particulièrement à **Mme Céline LOEWERT et toute son équipe de quêteuses.**



## Le clin d'œil Alsacien

*Wenn ma s'erscht Mol d'r Kückuck hert riefa un het Gald em Säck Het ma s'ganza Jahr !*

Quand on entend pour la première fois chanter le coucou et que l'on a de l'argent en poche, on en a pour toute l'année.



Jeune femelle crapaud  
Ramassage BUFO - Site de reproduction de Meyenheim - 20/03/2016 - Photo NBS/RT

Numéro  
84  
avril  
2016

# Délibérations des Conseils Municipaux des 21 mars et 7 avril 2016



## 1) Remboursement anticipé de prêt

Par délibération en date du 28 novembre 2012 le Conseil Municipal avait décidé de souscrire auprès du Crédit Mutuel Porte aérienne un prêt de 500 000 € pour la construction d'un atelier communal. A ce jour la cession de terrains permet de dégager le financement pour le remboursement par anticipation de ce prêt, à savoir 430 225,39 € comprenant le capital + les indemnités de remboursement anticipé. Après délibération le Conseil Municipal :

- décide le remboursement par anticipation de ce prêt,
- autorise le Maire à engager ce remboursement et à signer tous les documents y afférant,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

## 2) Service général

### a) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015.

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1er Adjoint, et quitte la salle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 922 596,00 €
  - Recettes 1 323 299,43 €
- Excédent de 400 703,43 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 373 262,03 €
  - Recettes 639 121,91 €
- Excédent de 265 859,88 €.

Restes à réaliser 109 800,00 € (correspondant à des travaux votés en 2015 et payés en 2016, à déduire de l'excédent) d'où un excédent global de 556 763,31 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

### b) Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif 2015 et constatant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 400 703,43 €
- Excédent d'investissement 265 859,88 €.

Le compte administratif 2015 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

Les restes à réaliser d'un montant de 109 800 € sont couverts par un virement de la section de fonctionnement.

### c) Vote du taux des taxes

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2015 pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 6.30 %
- Foncier bâti : 7.30 %
- Foncier non bâti : 27.80 %.

### d) Approbation du budget primitif 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016. Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 1 063 253,43 €
- Recettes 1 063 253,43 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 1 040 715,31 €
- Recettes 1 040 715,31 €.

## 3) Service eau-assainissement

### a) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1er Adjoint, et quitte la salle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 106 646,99 €
  - Recettes 153 452,87 €
- Excédent de 46 805,88 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 43 671,65 €
  - Recettes 37 589,90 €
- Déficit de 6 081,75 €.

d'où un excédent global de 40 724,13 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

### b) Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif 2015 et constatant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 46 805,88 €
- Déficit d'investissement 6 081,75 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 6 081,75 € pris sur l'excédent de fonctionnement en couverture du déficit d'investissement.

### c) Vote du prix de l'eau et de la taxe d'assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le prix de l'eau à 2,15 € par m3
- le montant de la location compteur à 30 € par an.
- la taxe d'assainissement à 39 € par personne et par an.

#### d) Approbation du budget primitif 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016. Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 194 524,13 €
- Recettes 194 524,13 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 94 880,88 €
- Recettes 94 880,88 €.

### 4) Budget annexe rue de Réguisheim

#### a) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1er Adjoint, et quitte la salle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 226 550,00 €
- Recettes 256 800,00 €.

D'où un excédent de 30 250,00 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 00,00 €
- Recettes 00,00 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

#### b) Affectation des résultats

Le compte administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

#### c) Approbation du budget primitif 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016. Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses 1 073 550,00 €
- Recettes 1 073 550,00 €.

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses 650 050,00 €
- Recettes 650 050,00 €.

### 5) ONF

#### a) Programme des travaux d'exploitation - État de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2016 et de l'état de prévision des coupes. Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux de maintenance pour un montant estimatif de 598,50 € HT, de sylviculture pour un montant estimatif de 1 615,34 € HT et de prestation d'attribution des lots de fonds de coupe pour un montant estimatif de 560 € HT présentés par l'ONF en forêt communale de Meyenheim pour l'exercice 2016.
- d'approuver l'état prévisionnel des coupes chablis et bois non façonné pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes de 3 000,00 € pour un volume de 140 m3 ;
- de déléguer le Maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces programmes, soit :

- 598,50 € HT (658,35 € TTC) pour les travaux de maintenance,
- 1 615,34 € HT (1 776,87 € TTC) pour les travaux de sylviculture,
- 560,00 € HT (672,00 € TTC) pour les travaux divers, sont inscrits au budget primitif 2016.

#### b) Approbation de l'Etat d'Assiette 2017

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2017 concerne la parcelle 22 d'une surface de 2 hectares 46. Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2017.

### 6) Travaux rue de Réguisheim

#### a) Plan d'alignement

Par délibération en date du 23 juin 2005, le Conseil Municipal avait décidé de joindre au PLU un plan d'alignement pour l'élargissement de la voirie rue de Réguisheim.

En 2010 le Conseil Constitutionnel a abrogé les cessions gratuites de terrains prescrites avant cette date et qui n'avaient pas fait l'objet d'un transfert de propriété. A ce jour, les cessions peuvent être demandées, mais les terrains doivent être achetés par la collectivité aux propriétaires fonciers après avis du service des domaines. Le montant des acquisitions foncières, du déplacement des clôtures et de l'aménagement des 2 mètres supplémentaires est estimé à environ 150 000 €.

Mme Christelle BILLAUDEAU ne prend pas part au vote.

Après délibération le Conseil Municipal,

- décide de ne pas appliquer le plan d'alignement et de garder la largeur actuelle en raison de la non-réalisation

- des transferts de propriété, des coûts supplémentaires induits et du fait que cette rue soit une voie sans issue ;
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure pour abroger le plan d'alignement.

### **b) Projet d'aménagement**

Par délibération en date du 24 août 2015 le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet d'ingénierie BEREST pour les travaux d'aménagement de la rue de Réguisheim.

Le Conseil Municipal a examiné le projet d'aménagement du cabinet BEREST.

Après délibération le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le projet d'aménagement du cabinet BEREST pour un montant estimatif de 330 468,60 € TTC (travaux + honoraires),
- autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches et procédures liées à la mise en œuvre de cette opération,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 annexe « Lotissement rue de Réguisheim ».

### **c) Vente de terrains**

Par délibération du 25 février 2013, le prix de vente à l'are des parcelles rue de Réguisheim a été fixé à 13 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 6 ares cadastré section 28 parcelle n° 188, à M. et Mme. GUARDADO Pedro domicilié 18A rue de Cernay 68850 STAFFELFELDEN, au prix de 81 000 €.
- autorise M. Armand FURLING 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé sous forme administrative, le Maire agissant en qualité d'officier public,
- Les crédits sont inscrits au compte 7015 (Vente de terrain) du budget lotissement rue de Réguisheim.

### **7) Validation du Schéma de Mutualisation**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la loi n° 2010-15631 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales (CTR) ;  
VU la loi n°2014-50 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;  
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 décembre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au Schéma de Mutualisation.

### **8) Motion régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle**

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Le Conseil Municipal de la commune de Meyenheim souhaite témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, il soutient sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

### **9) Agrément de partenaire de chasse**

Monsieur Jean-Luc BOSSERT, président de l'association de chasse des Vieux Brocards, locataire du lot de chasse n° 1 nous informe que Monsieur Claude CHODOT, partenaire de chasse, a démissionné pour raisons professionnelles, démission entérinée par l'Assemblée Générale de l'Association.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Par ailleurs, une demande d'agrément de partenaires a été transmise pour les personnes suivantes :

- Monsieur RIZET Christophe, demeurant 1 rue du stade 69270 FONTAINES SUR SAONE,
- Monsieur BASCHUNG Raymond, demeurant 5 rue du chenil 68870 BRINCKHEIM.

### **10) Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

#### **a) Révision des statuts**

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016 ;



- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

### b) Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;  
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

### 11) Mise en non-valeur

La Trésorerie nous informe qu'il ne peut être procédé au recouvrement des titres ci-après désignés, et demande l'admission en non-valeur pour les sommes suivantes concernant le budget général (location de la salle polyvalente) :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif
2009	T34	1 042,06 €	Poursuite sans effet
2009	T56	1 021,02 €	Poursuite sans effet
2009	T99	968,85 €	Poursuite sans effet
<b>TOTAL</b>		<b>3 031,93 €</b>	

Après délibération, le Conseil Municipal vote les admissions en non-valeur ci-dessus, les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6541(Créances admises en non-valeur).

### 12) Demande de subvention

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Champagnat d'Issenheim d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant un enfant domicilié dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

### 13) Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- Permis de construire pour un aménagement de combles et construction d'une terrasse, sise 8 rue de l'Eglise, déposé par Monsieur KUENTZ Christophe,
- Permis de construire pour un bâtiment de compagnie sis Quartier Dio, déposé par le Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis modificatif de construire pour la démolition, la réhabilitation, l'agrandissement et la rehausse de la toiture d'un bâtiment sis 15 rue de l'Eglise, déposé par la SCI REMEY, représentée par M. HEBDING Christophe,

### 14) Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n° 215/5 section 28 sise Rivage de l'III d'une superficie totale de 9 ares 14 ca.

### 15) Droit de préférence

Mme Cécile GUTLEBEN quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préférence concernant les parcelles :

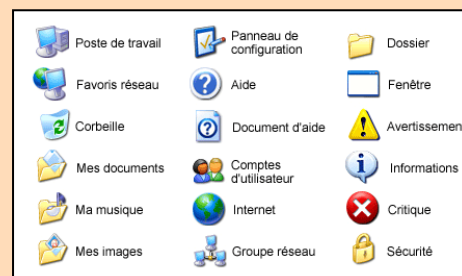
- n°41 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 03 ca
- n°42 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 09 ca.



## Le b.a.-ba informatique

### l comme icône

Sur un écran, une icône est un symbole graphique qui représente une fonction (ex : copier, coller...) ou une application



logicielle

particulière (ex : Word, Excel,...) que l'on peut sélectionner et activer au moyen d'un dispositif tel qu'une souris.



## Budgets communaux 2015 et 2016 en images

### Budget Général

#### Recettes 2015

Fonctionnement	1 323 299,43 €
Investissement	639 121,91 €

Excédent global 2015  
556 763,31 €

#### Dépenses 2015

Fonctionnement	922 596,00 €
Investissement	373 262,03 €



Taux inchangés

#### Taux des Taxes 2016

Taxe d'habitation	6,30 %
Foncier bâti	7,30 %
Foncier non bâti	27,80 %

#### Recettes prévisionnelles 2016

Fonctionnement	1 063 253,43 €
Investissement	1 040 715,31 €

#### Dépenses prévisionnelles 2016

Fonctionnement	1 063 253,43 €
Investissement	1 040 715,31 €

### Budget Eau – Assainissement

#### Recettes 2015

Fonctionnement	153 452,87 €
Investissement	37 589,90 €

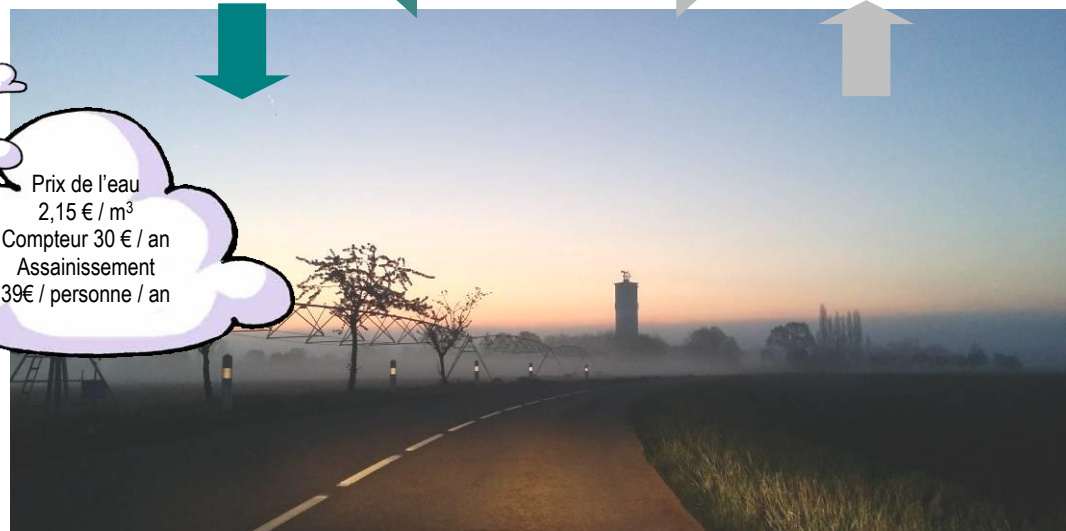
Excédent global 2015  
40 724,13 €

#### Dépenses 2015

Fonctionnement	106 646,99 €
Investissement	43 671,65 €



Prix de l'eau  
2,15 € / m<sup>3</sup>  
Compteur 30 € / an  
Assainissement  
39€ / personne / an



#### Recettes prévisionnelles 2016

Fonctionnement	194 524,13 €
Investissement	94 880,88 €

#### Dépenses prévisionnelles 2016

Fonctionnement	194 524,13 €
Investissement	94 880,88 €

# Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin



Au cours du Conseil de Communauté en date du 30 mars 2016 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et les budgets suivants :

## 1) Comptes administratifs

### Budget principal

La section de fonctionnement dégage sur l'exercice 2015 un excédent net de 685 112,49 € contre 464 528,18 en 2014. Ce bon résultat, malgré la hausse de la contribution au budget enfance (+77 000 €) et l'augmentation du prélèvement au profit du FPIC (+52 000 €), s'explique par la forte progression des recettes +230 000 € de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et +200 000 € de taxes foncières et d'habitations. Compte-tenu de l'excédent reporté de 2 345 737,19 €, la section de fonctionnement affiche un solde final de 3 030 849,68 €. La section d'investissement présente un excédent de 137 262,19 €. Les restes à réaliser présentent un solde positif de 358 982,97 €. Le solde final de la section d'investissement s'élève donc à : 496 245,16 €. L'excédent de clôture final s'élève à 3 527 094,84 €.

### Budget enfance et jeunesse

Ce budget annexe, alimenté par le budget principal à hauteur de 727 000 € présente un excédent de 110 173,37 €. La réforme des rythmes scolaires a généré des dépenses supplémentaires ainsi que le positionnement de la Caisse d'allocations familiales dont le taux d'aide diminue.

### Budget ordures ménagères

La mise en place de la redevance incitative, la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale équipée d'un contrôle d'accès ont permis une baisse des volumes d'ordures collectées. La section de fonctionnement présente un excédent de 158 384,58 €. La section d'investissement présente quant à elle un excédent de 48 661,58 €. L'exercice 2015 a permis de récupérer la FCTVA (195 000 €) lié au coût de la construction de la nouvelle déchetterie. Les restes à réaliser présentant un solde négatif de 15 000 €, le solde final de la section d'investissement s'élève donc à 33 661,58 €. L'excédent de clôture final s'élève à 192 046,16 €.

### Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim

Ce budget annexe créé en 2010 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement de cette zone de développement économique. L'année 2015 a permis l'acquisition de 27 hectares supplémentaires. Ce budget présente un déficit global de 319 497,43 €, celui-ci s'inscrit dans la logique financière de mise en œuvre des zones d'activités ; les opérations ne pouvant s'équilibrer qu'au moment des cessions de terrains à des entreprises.

### Budget ZA9 – Développement économique :

Ce budget annexe créé en 2012 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement des zones d'activité du territoire. Il présente un excédent global de 444 712,45 € qui compense le déficit de la ZAID.

## 2) Vote des taux d'imposition

Le Conseil de communauté a décidé de maintenir les taux 2015 des taxes intercommunales comme suit : Taxe d'habitation 9,80 % ; Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,70 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties 10,24 % ; Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) 23,97 %.

## 3) Budget primitif 2016

L'ensemble des budgets consolidés représente les montants suivants (voir tableau ci-contre) :

### Budget principal :

Les recettes présentent une baisse de 2,1 % essentiellement due à une diminution de :

- 8% de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) soit - 80 000 €,
- 20% de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) soit -162 000 €.

Les dépenses de fonctionnement présentent une augmentation de 0,9% due au versement du FPIC (fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui passe de 162 000 € en 2015 à 230 000 € en 2016. Les charges à caractère général et les charges de personnel restent stables.

Les dépenses d'investissement prévoient notamment les actions suivantes :

- 100 000 € pour l'aménagement d'un « point bleu » pour camping-cars,

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Principal	9 067 000	7 459 000
Enfance jeunesse	1 284 000	168 000
Ordures ménagères	1 915 000	187 000
ZAID	8 230 000	8 392 000
ZA9	7 724 000	5 773 000
<b>Total</b>	<b>28 220 000</b>	<b>21 979 000</b>

- 200 000 € pour la piste cyclable Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim,
- 15 000 € pour la réalisation d'une passerelle sur le canal Vauban entre Oberentzen et Meyenheim,
- 188 000 € pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- 50 000 € pour le Fonds de Concours aux communes
- 90 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

Par ailleurs, le budget primitif inclut des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les différents travaux d'investissement pour les communes pour un montant de 3 775 000 €.

### Budget enfance et jeunesse :

Les charges courantes nécessaires au fonctionnement des structures périscolaires, des crèches et du Relais d'assistantes maternelles, ainsi que les animations à l'adresse des adolescents s'élèveront à 1 284 000 € en 2016.

Les dépenses d'investissement prévoient :

- 50 000 € pour le remplacement du chauffage à la crèche d'Ensisheim et l'acquisition de matériel et mobilier,
- 50 000 € pour le remboursement du capital de la dette

### Budget ordures ménagères :

La baisse des tonnages permet d'équilibrer le budget 2016 sans augmenter le prix de la redevance.

Les dépenses d'investissement prévoient :

- 100 000 € pour la rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim,
- 30 000 € pour l'acquisition de bacs,
- 30 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

### Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim :

Ce budget prévoit principalement les dépenses liées à l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de 9 hectares ainsi qu'à l'acquisition de 20 hectares supplémentaires.

### Budget ZA9 – Développement économique

Ce budget prévoit les investissements suivants :

- 1 210 000 € pour l'acquisition foncière à Meyenheim suivie des travaux de viabilisation,
- 950 000 € pour l'acquisition foncière à Niederhergheim Est suivie des travaux de viabilisation,
- 450 000 € pour l'acquisition foncière à Niederentzen.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- de valider le tracé de la piste cyclable entre Oberhergheim-Biltzheim-Niederentzen-Oberentzen et d'inscrire cet aménagement dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte afin de bénéficier de subventions à hauteur de 80 %,
- de valider le programme d'actions GERPLAN 2016 pour les actions suivantes : promotion du marché paysan à Ensisheim, aménagement environnemental le long de la RD 201 à Oberhergheim, renaturation de l'étang à Oberhergheim, création d'un verger pédagogique à Réguisheim, réhabilitation de la friche de l'ancienne déchetterie intercommunale à Réguisheim.
- de la vente dans la ZAID du lot B d'une surface indicative de 67 385 m<sup>2</sup> à l'entreprise Bubendorff SA au prix de 2 500 € l'are,
- l'acquisition de quatre parcelles à Niederentzen d'une superficie de 4 ha 51 a 20 ca au prix de 360 960 €,
- d'autoriser la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 d'un poste d'attaché territorial et d'ingénieur territorial qui aura pour mission de mener les actions dans le cadre de la compétence développement économique.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution de la tranche conditionnelle du marché de travaux « Réseaux secs » à l'entreprise Sag Vigilec d'un montant de 35 349,08 € HT pour les travaux de voiries à Oberentzen,
- la signature d'un avenant négatif de -1 506,80 € HT au lot chauffage de la salle communale de Biltzheim,
- dans le cadre de la ZAID :
  - l'attribution d'une mission de levés topographiques (1 180 € HT) et de la réalisation de procès verbaux d'arpentage (3 200 € HT) au Cabinet Jung,
  - l'attribution de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Berest pour un montant de 12 100 €,
- la signature du devis pour la fourniture et la pose d'une passerelle de liaison pour piéton sur le canal Vauban entre Oberentzen et Meyenheim présenté par la Société LMS pour un montant de 11 290 €,
- la signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante au local gardien de l'ancienne déchetterie d'Ensisheim présenté par la Société DEKRA pour un montant de 450 € HT.





## La chronique des vergers...

Les douceurs du printemps sont enfin arrivées sur nos vergers.

**Les fruitiers fleurissent** en un tendre camaïeux, tantôt rose, tantôt blanc qui offre son nectar sucré aux premiers insectes qui s'éveillent, encore fragiles et déboussolés après un hiver lui aussi en demi-teinte.

Outre les **nouvelles plantations d'arbustes**, les bénévoles poursuivent leurs actions destinées à **identifier et localiser les arbres**, afin de permettre à tous de reconnaître sans peine les essences en présence sur les deux sites.

**A l'illfeld**, dans l'espace qui leur est réservé de nouveaux essais de greffes de cerisiers ont été tentés.

Depuis que les ouvriers communaux ont passé le broyeur sur la prairie **au Rivage**, celle-ci renaît également. Le plantain étroit y a lancé à profusion vers le ciel ses épis (voir article ci-après) et quelques fleurs çà et là pointent le bout de leur nez.

Au Rivage, un **remaniement du massif des baies** (framboises, cassis, groseilles) a été réalisé pour favoriser les prochaines récoltes ouvertes à tous.



**Le massif des fleurs, tout juste greliné a servi de piste de VTT à quelques garnements irrespectueux sans doute désœuvrés à l'appel des congés scolaires !** Et les bénévoles, le cœur lourd comme la terre qu'ils avaient pourtant ameuillée, se sont efforcés de remettre les choses en état. Ils ont semé à nouveau une prairie fleurie et des tournesols. Une petite barrière a été posée afin que le doute sur la fonction de cette parcelle ne soit plus permis.

A l'attention des auteurs de dégradations, des messages ont été laissés sur place par les bénévoles qui ne doutent pas qu'une cohabitation reste possible. L'espace peut en effet être aménagé en douceur par tous, car nos visions n'ont jamais été diamétralement opposées. **Encore faut-il que les pierres, auges, piquets, tables... fournis et acheminés sur place par les bénévoles ne soient pas jetés dans l'ILL ou détournés de leurs usages premiers pour construire de périlleuses pistes de sauts.**

**Alors avis aux vététistes affranchis de scrupules : nous pouvons parler et coopérer. Ne fuyez plus à notre approche...** Bon nombre de vos copains, à pied ou à vélo, ont déjà compris que le verger est un lieu de vie et de paix où vous pouvez vous amuser, à condition de le respecter.

**Les amoureux de la nature donnent rendez-vous à tous les villageois, chaque premier samedi du mois à 8h30 au verger Illfeld.**

## Mauvaise herbe ?

Une jolie légende raconte que **le plantain**, aussi appelé « **l'herbe à cinq coutures** », serait né du désespoir d'une jeune femme. Celle-ci était amoureuse d'un seigneur qui cherchant à se marier, avait fait savoir dans tout le pays qu'il épouserait celle qui saurait faire devant lui une couture dont la finesse serait sans égal. Se sachant maladroite, la jeune femme pleurait son infortune. Mais un soir, son chemin croisa celui d'un lutin qui compatit à sa tristesse. Il lui offrit une petite aiguille à coudre en lui disant d'assembler avec des brins d'herbe qu'elle ferait cueillir à son amoureux. Le sortilège voulait que si elle cousait les brins de tout son amour ("aussi fort qu'elle voudrait coudre son cœur à celui du seigneur"), la couture serait si robuste et si parfaite qu'elle

deviendrait sa femme. La demoiselle se rendit donc au château où de nombreuses prétendantes en lice avaient apporté les étoiles les plus fines pour les



coudre. Le seigneur, attiré par la beauté de la jeune fille qui l'aimait en secret, fut intrigué du fait qu'elle n'avait pas apporté de tissu avec elle comme les autres. L'ayant questionné sur ce point, elle lui répondit que pour coudre son ouvrage elle avait besoin qu'il lui rapporte quelques brins d'herbe. Il le fit, et elle assembla alors six brins d'herbe... et en fit "l'herbe à cinq coutures". Le seigneur admiratif l'épousa dans l'instant et si fière de l'herbe cousue par sa femme, il la fit planter. Elle se multiplia, et c'est ainsi qu'elle serait parvenue jusqu'à nous depuis ces temps immémoriaux.

Lors d'une sortie printanière, vous pourrez sans doute raconter cette histoire aux plus jeunes, tout en les incitant à reconnaître le plantain.

Les randonneurs connaissent bien cette petite plante qu'ils appliquent sur les piqûres d'insectes pour stopper une enflure. **Sachez qu'il existe plusieurs variétés de plantain.** Elles sont toutes comestibles. Les feuilles (amères, au léger goût de champignon) se consomment crues, coupées en lanières et mélangées à une salade. Les amateurs de jus de fruits et légumes frais peuvent également ajouter du plantain à leurs préparations. On consomme parfois également les fleurs non écloses qui, avec un peu d'imagination, ont un léger goût de morille.

Pour finir, nous confions aux superstitieux une dernière légende. Il paraît que si l'on souhaite se faire aimer d'une personne qui ne nous aime guère, il suffit de lui faire cueillir une "herbe à cinq coutures", puis de la porter sur soi et l'on sera assuré d'avoir vite son affection... très bonne balade à tous !



L'article ci-dessous, rédigé par Madame BOYER, est publié à sa demande.

## "Vivre avec un enfant handicapé, demande des efforts constants et bouleverse complètement votre vie

*Si vous avez un enfant handicapé vous savez que votre vie va changer et deviendra bien plus exigeante sur tous les plans. La souffrance des parents d'enfants handicapés est souvent peu entendue et souvent mal comprise.*

*Nous sommes parents de Tom Boyer et habitons à Meyenheim. Nous souhaitons aujourd'hui témoigner du parcours du combattant que nous menons au quotidien depuis 2 ans pour faire respecter et améliorer les conditions de vie de notre fils. Tom a eu 2 ans le 02 février dernier. Nous ne connaissons pas encore l'origine et la cause de son handicap moteur et mental. Il y a des recherches par une généticienne en cours. Tom est un enfant qui ne marche pas, ne parle pas, mange mixé et sans morceaux, boit de l'eau gélifiée. Depuis peu, il se tient assis seul mais se fatigue très vite donc tombe facilement en arrière et pour se déplacer il roule sur lui-même. Malgré son handicap, c'est un enfant très sociable, plein d'amour à donner. Il adore les câlins le contact avec les autres personnes et enfants. Ces 18 premiers mois ont été très difficiles, entre les hospitalisations, ses maladies répétitives, les pieds bots, son intolérance aux protéines de lait de vache etc... Malgré tout Tom est un battant et nous a montré et nous montre encore progressivement de quoi il est capable surtout ces 6 derniers mois. Avec énormément d'aide de Mamou et Papou (grands-parents) nous, ses frères et sa sœur, Tom s'épanouissait et progressait... Au mois de septembre nous avons pris la décision de mettre Tom dans un centre pour handicapés à Caroline Binder (Logelbach). Celle-ci a été dur à prendre psychologiquement car dans ce cas beaucoup de personnes amis et familles se sont effacés de la vie de Tom mais aussi de celles des frères et sœur. Cela fait 3 mois que Tom a intégré dans cette structure et mon mari et moi-même pouvons en conclure que ce n'est que du bonheur. Alors bonheur dans le sens où la qualité et la vocation du personnel en qui nous avons une confiance totale, les soins et l'éveil réalisés sont extraordinaires. Tom bénéficie de la kiné tous les jours, d'un psychomoteur 2 fois par semaine d'un neurologue des infirmières présentes ainsi qu'une psychologue. Tom s'y sent bien, dort bien, mange bien, s'épanouit énormément. Aujourd'hui mon mari et moi-même savons que c'est la structure qui lui convient le mieux. Il apprend beaucoup de choses et grandit en douceur tout en étant protégé et respecté dans sa fragilité et ses temps de repos. C'est pour ces enfants que nous aimerions organiser un lâcher de ballons au profit de l'association Caroline Binder car le personnel a un mérite extraordinaire et avec peu de moyens ils font beaucoup. Ce lâcher de ballons est en train d'être mis en place. Nous vous en informerons dès que nous aurons la date précise. Ces enfants ont besoin de nous, de vous, aidons les comme nous pouvons. Pour finir je remercie la marie de Meyenheim qui m'a permis d'écrire cet article."*



## Calendrier des manifestations

### Maibunnel 2016

La Société de musique « Fraternité » de Meyenheim propose le **dimanche 1 mai**, comme de tradition, une **sortie pédestre fléchée au départ de la salle de Musique**, rue de l'III. Accessible à tous, cette balade autour du village permettra à chacun de découvrir les premiers pas du printemps, en profitant d'une buvette installée sur le parcours. **Le départ de la marche** vous est proposé **dès 9H00 jusqu'à 11 h00**. Autour de midi, **un repas chaud sera servi à la salle de musique** : jambon braisé, gratin dauphinois et légumes de saison, desserts. **Attention places limitées pour le repas**. Réservation chez : **BOOG Robert - 3 rivage de l'III** (à partir du talon de réservation distribué ou disponible en Mairie).



### Journée portes ouvertes

La **Maison de la Nature de Hirtzfelden** vous invite **dimanche 8 mai 2016 de 10h à 17h**, à partager un moment de convivialité, de découverte et d'amusement lors de sa fête du printemps. Au programme : troc aux plantes, marché paysan, expositions, stands protection de l'environnement, cyclo-circus, jeux et spectacle pour enfants, animations musicales, restauration et plus encore...

**Maison de la nature du vieux canal**

Hirtzfelden - 09 64 25 55 54

[maisonnature@vieuxcanal.eu](mailto:maisonnature@vieuxcanal.eu) ou [www.vieuxcanal.eu](http://www.vieuxcanal.eu)

### Kermesse 2016



L'association **MM Loisirs** vous invite à prendre part à la **kermesse des écoles** sur le thème "Sauvons la planète", **samedi 11 juin 2016 au stade de Foot de Meyenheim**.

Renseignements : **Virginie Metzger - 06 15 83 12 59**

### Fête de la musique

Cette année, la **Chorale Ste Cécile** et la **Musique Fraternité** vous invitent à la **Fête de la Musique, dimanche 19 juin à partir de 11h00**.

La scène de cette édition 2016 sera installée au cœur du village, devant la salle de musique, rue de l'III (chapiteau). Au programme, sont déjà annoncés : un orchestre des jeunes survolté, la chorale et l'harmonie intercommunale traditionnelles, ainsi qu'un orchestre « big band ».

**Le programme musical reste ouvert : merci de contacter au préalable Eric TREHIQU directement ou par l'intermédiaire de la Mairie.**

